

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Du 29 Octobre 2018 à 20h00**  
**Présidence : M. Boris Cuanoud**  
**Maison de commune**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la commune.

Proposition de modification d'ordre du jour : point 3, ajouter un s à assermentations puisqu'il y en aura 3.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 25 Juin 2018
3. Assermentations
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis Municipal N° 02/2018 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 500'000.00 pour la construction d'une salle de gymnastique triple sur la parcelle n°558 « Les Communaux » (suite de mandat)
7. Préavis Municipal N° 04/2018 relatif à une demande de crédit de CHF 161'150.00 pour l'installation de 7 Velux en lieu et place de la verrière actuelle, l'ouverture des fenêtres et la pose d'une barrière, ainsi que la mise en place de stores dans la salle du Conseil et également l'installation de stores au niveau des bureaux de l'Administration Communale
8. Préavis Municipal N° 05/2018 relatif à l'arrêté d'imposition 2019
9. Présentation du Préavis Municipal n° 06/2018 relatif au bouclage du réseau d'eau en Courta Rama
10. Propositions individuelles

**Ordre du jour modifié accepté à l'unanimité**

### **1. Appel**

43 Conseillers participent à la séance, 5 excusés, 2 absents.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut donc délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

Comme il y a trois nouvelles personnes, le Président invite les Conseillers à bien se présenter par leur prénom et leur nom lors de la prise de parole pour faciliter la tâche aux deux nouveaux membres du Conseil ainsi qu'à la nouvelle secrétaire.

### **2. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2018**

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité**

### **3. Assermentation de la secrétaire du Conseil communal et de deux Conseillers**

Mme Gantin, secrétaire élue sans être membre du Conseil, est priée de bien vouloir s'avancer devant l'Assemblée afin de procéder à son assermentation. L'Assemblée se lève.

Après lecture de l'article relatif, Mme Gantin prête serment en levant la main droite et en disant « Je le promets ».

Le Président annonce la démission de deux Conseillers, M. Gregory Dubois et M. Olivier Bolomey pour cause de déménagement et lit leurs lettres de démission. Il les remercie pour leur participation aux activités du Conseil et annonce qu'il faudra élire un nouveau membre pour la Commission d'urbanisme en remplacement de M. G. Dubois à la prochaine séance de décembre, avis aux personnes intéressées.

Suite à ces démissions, le Président a le plaisir d'accueillir les suppléants suivants à savoir :

M. Tristan Veuthey et M. Gregory Knigge qui sont priés de s'avancer devant l'Assemblée afin de procéder à leur assermentation.

Après lecture de l'article 5 de notre règlement, M. T. Veuthey et M. G. Knigge prêtent serment tour à tour en levant la main droite et en disant « Je le promets ».

#### **4. Communications du Bureau du Conseil**

##### Informations concernant le Bureau :

Depuis le 25 juin dernier, il y a eu la passation des tâches de secrétaire du Conseil.

Dans le cadre de la réorganisation du bureau, nous avons créé l'adresse email conseil@etoy.ch qui permet que chaque email envoyé soit reçu par le Président et la Secrétaire simultanément.

Il est rappelé aux Conseillers qu'il leur faut annoncer tout changement au bureau dès que possible (adresse, tel, nom...). Une feuille circule ce soir dans la salle sur laquelle les coordonnées actuelles sont à vérifier et compléter si besoin.

Les Commissions sont invitées à envoyer une version électronique de leur rapport. Le Président et la Secrétaire sont à disposition pour aider à le faire la première fois.

Mercredi 26 septembre, le Président a participé à une séance d'information aux Présidents des Conseils communaux du district de Morges, en présence de la préfète Andréa Arn, de son secrétariat et de juristes. Il y a été répondu à de nombreuses questions, et rappelé qu'ils sont au service des Présidents si besoin. Ce fût une réunion très productive.

Le même jour, Mme F. Gantin a participé à l'Assemblée Générale de l'Association des secrétaires de Conseils communaux vaudois (ASCCV) à Yverdon, dont elle a rejoint le comité.

##### Votations du 23 septembre 2018 :

Taux de participation à Etoy: 42%

Objets :

Voies cyclables et chemins et sentiers pédestres:	Etoy: OUI-CH : OUI
Initiative pour des aliments équitables :	Etoy: OUI-CH : NON
Initiative pour la souveraineté alimentaire :	Etoy: OUI-CH : NON

##### Dates des prochaines votations 2018 – 2019

2018 : 25 novembre

2019 : 10 février / 19 mai / 20 octobre / 24 novembre

Le Président invite tous les Conseillers à passer le mot autour d'eux pour encourager la population à voter.

Présentation de l'agenda des séances du Conseil communal de 2018 avec la séance du 24 septembre annulée et la date de la prochaine séance fixée au 10 décembre : les Commissions sont priées de remettre leur rapport d'ici au 28 novembre.

## **5. Communications de la Municipalité**

### **a) M. J. Fernandez, Syndic :**

M. Fernandez informe que le budget 2019 s'annonce périlleux et ce malgré les négociations entre les communes et l'Etat qui ont abouties au versement de 50 millions en compensation partielle de l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise. La majorité des communes vaudoises ont ou vont annoncer des budgets avec des excédents de charges, Etoy ne fait pas exception et le budget qui sera présenté en décembre présente un excédent de charges et une atteinte forte à notre marge d'autofinancement. Nous sommes déjà passés par des budgets de ce type, marge d'autofinancement négative, il y a quelques années (2007, 2010, 2012 et 2013) et, nous avons malgré tout avancé et fait les investissements nécessaires pour le bien de nos concitoyens. Nous resterons très attentifs à l'évolution et notamment à ce qu'il adviendra de la compensation fédérale contenue dans la RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS / PF17), qui fera sans doute l'objet d'un référendum. De ce fait, si la compensation fédérale n'arrive pas il s'en suivra une nouvelle négociation avec le Canton. Votre Municipalité, comme vous l'avez lu dans le préavis relatif à l'arrêté d'imposition n'a pas souhaité augmenter le taux d'imposition, ceci pour pouvoir analyser de manière précise les retombées financières durant l'année 2019.

Quelque chose de réjouissant malgré tout, notre situation financière est saine et nos dettes sont stables. Nous restons malgré tout optimistes et il s'agit d'appréhender l'avenir avec sérénité.

Une autre information au niveau du personnel, deux de nos collaboratrices vont prendre leur retraite anticipée d'ici la fin de l'année, il s'agit de Mesdames Müller et Guinand. Pour les remplacer nous avons engagé pour le Contrôle des habitants et la Bourse à 80% Madame Letizia Morand qui est là depuis le 15 octobre, et à partir du 1<sup>er</sup> décembre, Mme Maryline Delacour qui travaillera à 60% et sera la responsable du Contrôle des habitants. »

### **b) Mme T. Severin :**

Le Centre des Jeunes a été récompensé par le prix « pépinière up » nouvellement créé par la Société Vaudoise d'Utilité Publique. Il s'agit de CHF 20'000.00 donnés pour le projet « yourte 16-20 » qui consiste en l'achat, le montage, démontage et la gestion d'une yourte par des jeunes de la commune et environs, pour permettre de conserver le lien lors du départ des jeunes de la forme actuelle du Centre. Ce projet a été jugé très intéressant et viable assez rapidement, il va donc pouvoir démarrer début 2019 grâce à ce financement non communal. Mme T. Severin invite chacun à partager l'existence de ce service auprès de clients potentiels de tout horizon.

**c) M. R. Corthay :**

- Ancienne Ecole : Afin de recevoir les deux classes 1 et 2P, ainsi que l'UAPE, quelques travaux ont été réalisés : remise à neuf du sol de l'ancienne ludothèque qui s'est transformée en salle des maîtres et vestiaires. Pose d'une main courante à hauteur des nouveaux utilisateurs. Remise à niveau du système WIFI. Installation provisoire du lave-vaisselle de l'UAPE et remplacement de la porte extérieure donnant sur la ruelle du Prieuré.
- Cabane forestière : Achat et installation d'un grill pour l'extérieur + aménagement de quatre bancs en granit autour du grill.
- Salle polyvalente : Installation de la nouvelle cuisine du Centre des Jeunes et rafraichissement de la peinture de ce local. Remplacement de huit luminaires dans le couloir et escalier du foyer. Pose d'une protection sur l'isolation périphérique extérieure vers l'entrée de la cuisine et du Centre des Jeunes.
- Immeuble Chemin Neuf 7: Remplacement des deux Velux.
- Collège des Ecureuils : Le chantier de rénovation a débuté. Pose des échafaudages ainsi qu'une barrière de protection autour du bâtiment. Le remplacement de l'isolation ainsi que l'étanchéité des toitures plates ont été réalisés à environ 80% à ce jour. Les anciens lins dans les classes ont été enlevés. La creuse pour le radier de l'agrandissement de l'UAPE commencera début novembre. »

**d) M. C. Viquerat:**

- Réserves d'eau : les nappes d'Etoy se portent bien, les réserves sont à 80% à ce jour.
- Visite de la cuve du réservoir des Rippes possible le 10 novembre de 11h00 à 12h00, avis aux intéressés.
- Travaux sur RC1 sont en cours et bientôt terminés. Ils ont pour but d'enlever les derniers vestiges militaires qui traversent la route, consolider le mur de soutènement côté Buchillon et réfectionner le trottoir y afférent.

**e) M. J.-M. Schlaeppli:**

- Police des constructions :  
Voici les permis de construire délivrés depuis le mois de Juillet :  
Parcelle 141 : Mme Prélaz (Clos-de-Bière) – Agrandissement, création d'un nouveau logement en contiguïté de la villa existante, enveloppe thermique sur l'existant.  
Parcelle 1320 : Mme Brunshwig (Route de la Gare) – Transformation d'une villa individuelle.  
Parcelle 162 : Collège des Ecureuils avec les travaux inhérents.

**6. Préavis Municipal n° 02/2018 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 500'000.00 pour la construction d'une salle de gymnastique triple sur la parcelle n° 558 « Les Communaux » (suite de mandat)**

Le Président donne la parole à M. M.-O. Christinat, rapporteur de la Commission ad hoc pour lecture des conclusions de son rapport :

La Commission ad hoc est composée de M. T. Jakob (Président) – M. M.-O. Christinat (Rapporteur) – M. M. Corthay – M. P. Lüthi – M. L. Magnollay – M. F. Blanc – Mme M. Reist.

La Commission ad hoc, à la majorité, propose donc au Conseil communal de suivre les conclusions du préavis, soit :

1. D'accorder la demande de crédit de CHF 500'000.00 pour l'étude de la construction d'une salle de gymnastique triple ;
2. D'accepter que ce montant soit prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale des exercices 2018 et 2019 ;
3. D'accepter que l'amortissement de cette dépense se fasse dans le cadre du coût global de la future construction.

La parole est donnée à M. L. Hautier, rapporteur pour la Commission des finances qui lit les conclusions.

La Commission, à l'unanimité, propose au Conseil communal :

De renvoyer le préavis à la Municipalité pour études complémentaires.

Le Président résume que la Commission ad hoc arrive aux mêmes conclusions que la Municipalité alors que la Commission des finances propose de renvoyer le préavis à la Municipalité pour études complémentaires.

Avant de passer au débat, la parole est donnée à M. F. Magnollay, président de la Commission des finances pour bien nous rappeler les éléments clés qui ont motivés les conclusions de la Commission.

- M. F. Magnollay : Les raisons d'une étude approfondie ont été développées tant dans le rapport de la Commission ad hoc que celui de la Commission des finances. Je rappelle que le préavis discuté ce soir débouche sur des soumissions ce qui veut dire qu'après coup ce seront des adjudications ce qui signifie une construction. Bien que la situation financière de la commune soit saine, comme nous l'a rappelé notre Syndic tout à l'heure, la Commission des finances considère qu'il est de notre devoir de ne pas hypothéquer l'avenir et de tout mettre en œuvre pour respecter l'équité intergénérationnelle. Ne pas laisser les générations futures avec des dettes dont les actifs sont obsolètes (par exemple plus utilisables ou encore à remplacer) ou des charges de fonctionnement dont le financement n'est plus assuré. Deux

approches sont par conséquent indispensables pour étudier et apprécier ces éléments.

1. Le volume des emprunts concernés par le plan d'investissement de la législature et les charges y afférentes.

A ce propos, la Commission des finances relève dans son rapport que le plan d'investissement de l'ordre de 20 millions auxquels s'ajoute le coût de construction et d'installation de la salle multisport triple ; soit un total d'environ 33,5 millions, (auxquels s'ajoute l'endettement actuel de l'ordre de 8 ou 7,5 millions) alors que le plafond d'endettement a été fixé à 34 millions par le Conseil communal lors de sa séance du 12 décembre 2016, ceci pour la législature allant jusqu'en 2021. Comprenons que le relèvement du plafond d'endettement paraît peu probable. N'oublions pas que le financement de la future nouvelle STEP régionale viendra très prochainement encore amplifier les charges communales d'Etoy. La Commission des finances n'a pas eu d'information de la part de la Municipalité au sujet de la réalisation du plan d'investissement si ce n'est « on verra bien ce que nous pourrons faire », ce qui veut dire en fonction des disponibilités, les investissements seraient faits alors qu'il y a peut-être des investissements obligatoires qui nous tomberont sur les épaules.

2. L'équilibre de la situation financière de la commune à terme et plus particulièrement sa capacité d'endettement basée sur sa marge ordinaire d'autofinancement.

On entre dans la technique mais cela veut dire définir les résultats ordinaires attendus chaque année pour voir à quel cash disponible on peut s'attendre pour le remboursement des intérêts et l'amortissement des dettes. En d'autres termes, définir et analyser sur les trente ans à venir (période considérée d'une génération) les résultats prévisionnels du compte de fonctionnement qui enregistre toutes les recettes, en faisant abstraction des recettes conjoncturelles, et toutes les charges de la commune. A ce sujet il faut retenir que nous nous trouvons dans une situation particulièrement floue sans vision aucune au sujet, comme le relève le rapport de la Commission des finances, des éléments suivants :

- Les effets de la RIE III vaudoise ;
- Les effets de la PF17 fédérale (réforme fiscale et financement de l'AVS) ;
- La progression des coûts chargés par le Canton sur les communes
  - péréquation intercommunale
  - facture sociale
- Le budget de fonctionnement 2019 et des années futures de la commune d'Etoy.

Auxquels viennent encore s'ajouter les coûts (intérêts et amortissements) de la dette selon l'endettement de la commune en fonction de son évolution.

Dans l'incapacité d'examiner et d'apprécier les données relatives aux points cités ci-dessus, la Commission des finances, sans être nullement opposée sur le principe que la commune d'Etoy se dote

d'une salle multisport triple qui s'inscrit certainement dans une perspective positive du futur, n'est à ce jour pas en mesure de prendre position.

Ce pourquoi, afin d'éviter qu'au pire la commune dépense CHF 500'000.00 tel que prévu dans le préavis 02/2018 et ne poursuive pas le projet, il semble à la Commission des finances que quelques mois d'attente, permettant d'y voir plus clair et d'être conforté dans cette décision, n'est un handicap pour personne.

Quand on est au port, que la mer est déchainée, qu'il y a du brouillard, on attend le beau temps pour mettre le cap.

Le Président remercie M. F. Magnollay et ouvre le débat.

- M. J. Fernandez souhaite faire des remarques sur le plafond d'endettement. Tout est additionné dans les propos précédents sauf que le point qui concerne « le Clos-Devant », à un peu plus de 12 millions de mémoire, pourrait ne pas être dans le plan d'investissement car si cela se faisait, ce qui est peu probable pendant cette législature puisqu'on n'a pas reçu le feu vert du SDT par rapport à l'étude préalable, il faudrait encore pour ce projet passer par votre Conseil pour approuver un changement du PPA, mettre à l'enquête, négocier avec les propriétaires et ensuite revenir dans votre Conseil une fois que tout cela sera fait pour faire la demande d'un crédit d'étude. Il faudra aussi savoir si c'est la commune qui engage, à ce moment-là les rentrées sont pour elle, ou si c'est une société coopérative, ou si c'est une autre entité. Il y a trois possibilités pour ce faire.

Le projet STEP en est à ses tout premiers balbutiements. Je pense que si tout va bien, la STEP se fera dans la prochaine législature, ou plutôt dans les dix ans à venir.

Les emprunts à ce jour sont de CHF 5'800'000.00 (dettes totales) car nous venons de rembourser 2 millions d'emprunts pour des constructions qui avaient été faites à l'époque.

La situation n'est pas si catastrophique que ça. Bien sûr on peut épiloguer sur RIE III et tout le reste mais je me demande si tout le monde arrête d'investir, que vont faire les entreprises et quels seront les retours : probablement négatifs.

- M. F. Magnollay : « Merci M. le Syndic pour cette précision importante de bien distinguer les deux approches. Sur l'approche de l'endettement on peut discuter à l'envi et que quelque part, c'est comme quand quelqu'un veut acheter une Bentley, on trouve toujours à faire les fonds de tiroir pour l'acheter ; mais on n'est pas sûr de pouvoir l'entretenir, de pouvoir payer l'assurance et surtout les pneus qui coûtent très chers, c'est du moins ce qu'on m'a dit. Je suis d'accord avec le Syndic que nous n'allons probablement pas tout faire, 12 millions ne vont pas impacter le plafond d'endettement. Je n'ai pas de problème avec ça mais je pense que plus rapidement qu'on ne l'imagine la STEP va devoir lancer un préfinancement, c'est de cette manière qu'on procède en général et d'ailleurs on alimente déjà un



fonds, je pense donc que la STEP va arriver plus tôt qu'on ne le pense mais là n'est pas la vraie raison, et encore une fois la Commission des finances ne s'oppose pas à l'évolution du village, mais je pense qu'il est de bon ton, de bon sens de pouvoir apprécier véritablement la situation. Et en cela je voudrais remercier la Municipalité qui a été particulièrement transparente dans les informations transmises à la Commission des finances, cela a pris du temps, on a reporté la discussion sur ce préavis du mois de Juin à aujourd'hui mais on a eu toute une série d'informations capitales, qui donnait la vision des « Communaux » avec salle triple et sans salle triple. C'est le tableau qui est dans le rapport de la Commission des finances qui nous montre que dans la période jusqu'en 2044, on a vu combien on pourrait gagner ou combien on aurait de charges supplémentaires. C'est la vision des « Communaux ». Mais il ne faut pas seulement voir ce qui se passe dans le jardin, il faut aussi voir ce qui se passe dans la maison c'est-à-dire dans l'ensemble de la commune ce pourquoi on a parlé de marge d'autofinancement de la commune c'est-à-dire de résultat du fonctionnement de l'ensemble de la commune. C'est là que la Commission des finances est très empruntée finalement vis-à-vis de vous les Conseillers de vous dire : on ne sait pas quoi vous dire. La Commission ad hoc pour elle c'est peut-être un tout petit peu plus simple parce que il y a la technique, des ingénieurs, des constructeurs qui expliquent que c'est réalisable alors que la Commission des finances doit tenter avec la Municipalité de s'imaginer de faire un compte de résultats pour les « Communaux » en disant à combien de recettes on s'attend sur cette salle, on travaille sur des hypothèses qu'on tente d'avoir le plus réalistes possible mais on n'a pas la boule de crystal non plus, mais aujourd'hui on a même pas pu faire cette analyse au niveau des comptes de la commune et des perspectives sur trente ans car nous sommes tous d'accord dans cette salle de ne pas laisser à la génération après la nôtre des charges plus supportables ou alors il faudra appeler la population avec des hausses d'impôt. »

- Mme T. Severin : « Merci à la Commission des finances de nous avoir poussés à faire pas mal d'estimations chiffrées qui allaient au-delà peut être de ce qu'on avait fait dans un premier temps ce qui nous a permis d'envisager ce budget sur la zone « Communaux » jusqu'en 2040-2044 et qui montre qu'on arrive à des revenus/charges relativement neutres jusqu'en 2041 et qu'en faisant quelques amortissements extraordinaires au-delà de ça on pourrait continuer à avoir quelque chose de relativement neutre en termes de charges pour la commune. Maintenant on entend l'inquiétude, c'est un assez gros projet, il a des incertitudes au niveau cantonal, au niveau fédéral, il y a pas mal de questions ouvertes mais si on veut avoir des certitudes sur ce qui impacte le budget de la commune sur dix, vingt ou trente ans, ce n'est pas possible aujourd'hui c'est vrai, mais ce ne sera pas non plus possible dans un an, ni deux ou trois car une incertitude va se résoudre et va donner lieu à une autre. La RIE III va peut-être se résoudre mais PF17 va arriver dans la suite on va

remanier la péréquation intercommunale ensuite peut être que le social sera cantonalisé, ensuite il y aura des fusions de communes à gauche à droite... Donc si on regarde l'environnement de la commune, il y aura toujours certaines incertitudes, qui font que je ne pense pas malheureusement que nous pourrions répondre à cette demande de la Commission des finances d'avoir cet impact sur l'ensemble du budget communal sur plusieurs décennies. Donc je pense qu'à un moment donné il faut vivre avec une certaine dose d'incertitudes, et alors on peut toujours être sur la retenue et se dire que peut être qu'un jour on aura des difficultés, on ne sait pas, on garde un train de vie très minimaliste, pour une qualité moindre aux habitants et en pensant à l'intergénérationnel, je pense notamment aux plus jeunes générations qui viennent vivre ici et qui ont envie d'infrastructures pour vivre, pour leurs enfants, pour faire des activités ici sans se déplacer à Morges ou Lausanne, ou alors on se dit que vu cette incertitude on ne prend pas de risque et on ne développe pas. »

- M. M.-O. Christinat : « Je parle au nom de la Commission ad hoc qui a, je ne dirais pas, visité la Bentley. On a regardé les équipements intérieurs, mais ce n'est pas une Bentley. On a eu un problème avec le titre de ce préavis au sein de la Commission ad hoc car la salle triple intervient sur 80% du projet mais il y a aussi la cantine scolaire pour 12% et les vestiaires extérieurs pour 8% et là il y a des besoins. Ce qui nous gêne dans la proposition de la Commission des finances c'est qu'elle propose tout ou rien et rien ça veut dire des problèmes qui vont arriver dans l'usage des salles de sports tandis que l'option salle triple avec cantine et vestiaires : ce sont des investissements nécessaires et utiles et leur financement une incertitude mais sur les ennuis qu'on aura si on ne fait rien, c'est une certitude. »

- M. V. Payot : « Qui se souvient où étaient les finances de la commune d'Etoy il y a trente ans ? Pas grand monde, même pas moi. Mais si on se souvient dans les années 90, mi 90, la commune était dans une situation difficile. Malgré tout ça on a fait des investissements même si c'était difficile et on a même refusé d'augmenter les impôts et pourtant actuellement on est plutôt dans une situation saine. Donc je me dis que comme la situation économique actuelle en Suisse va plutôt à la hausse, pas à la baisse, ce qui n'était pas le cas dans les années 90, on devrait justement profiter de cette opportunité que nous avons maintenant pour construire une salle dont nous avons besoin, dont la jeunesse a besoin. On a besoin de ces infrastructures. »

- M. F. Magnollay : « La Bentley était une image, nous n'avons jamais dit que la salle triple était une Bentley. On n'a pas pu faire l'exercice au complet. Si vous êtes propriétaire immobilier, vous connaissez probablement la méthode DCF, qui veut qu'on définisse le cash-flow qu'on va recevoir sur les vingt-cinq ans à venir, bien sûr qu'il y a de l'aléatoire, tout n'est pas précisé, mais on veut avoir un certain confort pour pouvoir dire que le Conseil communal a pris sa décision en toute connaissance de cause. La Commission ne peut pas être plus transparente que ça. On ne s'oppose pas mais on voudrait pouvoir

faire cet exercice au complet. Je suis d'accord avec vous que lors du percement du tunnel du Gothard, personne ne s'est inquiété du rendement du Gothard et on est bien content qu'il existe malgré tout.

- M. G. Biondi Morra demande quels sont les rendements auxquels on peut s'attendre par rapport aux financements engagés et aux coûts d'entretien car ce n'est pas assez clair dans le tableau.

- M. F. Magnollay met en avant à nouveau la transparence parfaite de la Municipalité qui a occupé toutes les équipes y compris la boursière tout l'été et il explique qu'ils ont travaillé sur des hypothèses de recettes. Le tableau ne traite que « les Communaux » et il part de 2014 pour comprendre les investissements qui ont été fait sur trente ans car l'Assagie paye pendant trente ans une part de l'investissement ensuite cela s'arrête. Le projet de rénovation « des Ecoreuils » a soulevé la même question. Dans la vision sur trente ans, la participation de l'Assagie aux « Communaux 1 » va s'arrêter avant les « Communaux 2 ». Le tableau dans le rapport montre que de 2021 à 2040, avec la salle triple, il y a un excédent de produit pour l'ensemble de cette période. Après 2040 on a une charge, qui provient des recettes moins les frais d'exploitation (entretien, chauffage, électricité, concierge, gazon autour et frais financiers). Ensuite dans l'autre colonne qui évalue la situation sans la salle triple, on voit qu'on a le jackpot jusqu'en 2040 supposant que l'Assagie soit toujours d'accord de payer, et après on a une situation un peu différente puisqu'on aura passé les fameux trente ans de la participation de l'Assagie, donc la période 2041-2044 sans salle triple se solde par un excédent de charges. C'est l'addition « des Communaux » mais il faut faire ce même travail pour la commune. Malheureusement nous n'avons pas pu le faire actuellement et on espère pouvoir le faire prochainement.

- M. B. Cuanoud recentre le débat et exprime sa compréhension. La Commission des finances n'est pas contre le projet mais elle estime ne pas avoir tous les éléments en sa possession actuellement pour pouvoir se prononcer d'un point de vue financier. Elle souhaite reporter cette décision de quelques temps. Il demande une estimation du temps jugé nécessaire et la liste des éléments qui permettraient à la Commission de se prononcer.

- M. F. Magnollay liste les éléments suivants:

1. le budget 2019, attendu prochainement ;
2. l'effet de la péréquation sur année 2019-2020 ;
3. l'effet de la facture sociale.

Sur les incertitudes fédérales, la Commission ne voudrait pas attendre trop longtemps : quatre, cinq ou six mois maximum.

- M. J. Fernandez informe que la péréquation va être revue lors de la séance prévue le 30 novembre au Grand Conseil avec les membres du Conseil vaudois et Mme Metraux. Elle sera revue mais on ne sait pas quand ni comment. On pense que la nouvelle péréquation va être revue pour entrer en matière à la prochaine législature.

En ce qui concerne la facture sociale, cela fait des années qu'elle ne fait que monter. On est démuni contre ça, ou alors c'est le canton qui va reprendre le tout mais ce ne sont que des suppositions. Faire des

prévisions sur vingt-cinq – trente ans sur la péréquation est une utopie.

- M. C. Viquerat souhaite apporter quelques précisions en s'appuyant sur une présentation projetée devant l'Assemblée : « Par rapport à la péréquation, nous avons une chance, nous ne sommes pas la seule commune à souffrir de la facture sociale, il est donc facile de trouver des alliés pour nous aider à lutter.

Le document affiché résume quelques investissements fait depuis 2005. Quand on dit investissement, ce n'est le montant du préavis que vous nous avez accepté à l'époque mais c'est le décompte final qui a été fait sur le préavis en question subsides déduits. Ce qui veut dire qu'il y en a un certain nombre depuis 2005. Un total proche de 30 millions depuis 2005, ce sont toutes les dépenses hors budget. Ça veut dire que nous avons eu la capacité financière, c'est une chance, d'avoir une telle capacité financière pour pouvoir financer la totalité de ces projets. Car la dette globale avant 2005 était de 8 millions et fin de l'année dernière elle était également de 8 millions à une dizaine de milliers de francs près. Ça veut dire que nous avons une capacité d'autofinancement effective de 2,1 millions. C'est une marge effective sur les douze dernières années. Rappel de trois notions :

*Amortissement obligatoire* : c'est lié à la comptabilité sur les communes où nous sommes obligés d'amortir un bien sur une durée de trente ans, l'amortissement obligatoire = 1/30ème de ce montant. (Bâtiment...)

*Recettes conjoncturelles* : ce sont celles qu'on ne devrait pas du tout mettre dans un budget car elles ne sont pas prévisibles et très différentes d'une année à l'autre. En pratique ce sont les recettes sur les gains immobiliers, les droits de mutations, l'impôt sur les successions et donations. Elles peuvent varier énormément d'une année à l'autre mais elles sont très utiles pour faire des amortissements extraordinaires.

*Amortissement extraordinaire* : tout amortissement qui vient en plus des amortissements obligatoires.

Les bons résultats de ces dernières années nous ont permis d'avoir une part pour faire des amortissements extraordinaires sur des bâtiments et des travaux effectués dans le cadre de la commune.

Le tableau de la Commission des finances est présenté sous forme de graphique avec trois lignes en couleur. Lors de la construction des « Communaux 1 », il y a eu beaucoup de frais au démarrage mais du fait de rapides investissements grâce à de bonnes réserves additionnées a de bons résultats, tout cela a permis un amortissement rapide. Ensuite on a construit les « Communaux 2 » ce qui a chahuté un peu les finances puis ça se calme. La Municipalité propose de faire de gros travaux pour 2020 qui vont avoir un impact direct sur les recettes mais ce qui se démontre via la courbe c'est qu'on sera neutre sur les frais de fonctionnement jusqu'en 2040 sur l'ensemble « des Communaux ». Les Municipalités d'aujourd'hui et demain vont avoir deux missions pendant ces trente prochaines années, trouver un moyen de régler ce problème mais on a trente ans.

Sur le tableau on est parti du principe que la commune ne faisait pas de bons résultats donc seul l'amortissement obligatoire a été considéré et inclus dans le tableau, ce qui veut dire qu'on aurait pas de recettes conjoncturelles particulières, pensez-vous que c'est possible ? On en a eu 2,1 millions en moyenne chaque année ces douze dernières années. Ce qu'on a tenté de montrer sur la deuxième courbe, c'est l'impact si par chance ou par hasard on a que CHF 100'000.00 par année, ce qui représente 5% de ce qu'on a touché ces dernières années. Avec 10% on arrive sur la courbe verte. Avec 10% on passe le seuil des prochaines années.

Hormis les infrastructures liées à des comptes affectés, le gros de nos dépenses est lié à des contributions cantonales.

- M. B. Cuanoud résume que M. C. Viquerat a présenté un graphique avec des données concernant « les Communaux » et rappelle que le débat de ce soir porte sur moins loin que ça, puisqu'on discute une demande de crédit d'étude. On discute la finalité du projet mais on doit se décider sur le crédit d'étude de CHF 500'000.00.

- M. F. Magnollay précise que CHF 500'000.00 aujourd'hui seront suivi par la construction et donc une dépense de 13,5 millions.

Le tableau présenté est l'expression parfaitement exacte de l'excédent de charges attendu à partir de 2040. La capacité d'autofinancement passée est due à des recettes conjoncturelles mais on ne peut pas les considérer dans l'étude car elles ne sont que « la cerise sur le gâteau ». Elles ne sont d'ailleurs pas dans le budget. L'amortissement cité précédemment est une théorie extraordinairement juste mais extraordinaire car on parle de l'amortissement de l'actif. Les recettes conjoncturelles ne pourront pas diminuer les dettes car les banques ne changeront pas le contrat avant l'échéance signée sauf moyennant des pénalités très élevées. La commune a eu la sagesse de mettre de côté les recettes conjoncturelles pour pouvoir moins emprunter lors des investissements à venir. La Commission des finances répète qu'elle aimerait dire « allons-y » mais encore une fois, si « on ne peut pas changer les pneus » c'est un peu gênant.

- M. R. Corthay rappelle qu'on vote ce soir la demande de crédit d'étude de CHF 500'000.00. Si on passe le crédit d'étude, on arrivera avec des chiffres réels et là s'il faut temporiser de six mois, au moins le dossier sera prêt et on pourra discuter de choses beaucoup plus sérieuses.

- M. B. Cuanoud résume la parole de M. R. Corthay qui annonce que même après l'étude du projet, on pourrait tout à fait reporter le début du projet à plus tard.

- M. F. Magnollay rappelle que M. C. Viquerat a parlé de 2020-2021, ce qui veut dire que si on se décide en mai 2019 on est encore « parfaitement dans le tir ». Il trouverait dommage du mettre CHF 500'000.00 au panier si on se rend compte en mai prochain que finalement on n'a pas les moyens sur les comptes de l'ensemble de la commune, pas seulement sur « les Communaux ». On va déjà tellement devoir augmenter les impôts qu'on ne va pas être très bien

vis-à-vis des citoyens, dont nous sommes tous des représentants ici, si on doit leur annoncer une augmentation d'impôts de dix points du fait que la confédération reporte, le canton reporte et que le plafond de la prime d'assurance qui est fixé à 12% du revenu fiscal pour 2019, passera à 10% ultérieurement, ce qui veut dire que les collectivités vont payer encore plus ; ce sont des charges colossales qui vont nous arriver dessus prochainement.

- M. J. Fernandez : Le Président de la Commission des finances veut faire peur à tout le monde en parlant de dix points d'impôts.

- M. M.-O. Christinat précise que la Commission ad hoc a considéré que le vote des CHF 500'000.00 représentait un engagement considérable. C'est moins que 13 millions et ça permet d'avancer sur six mois et si on se rend compte que c'est la « fin du monde » à la suite de cette étude à ce moment-là on arrête et on aura dépensé « que » CHF 500'000.00 et pas 13 millions.

- M. G. Biondi Morra remercie pour la présentation des 30 millions d'investissement des dernières années, cela représente une moyenne de 2.5 millions par an. Donc ce qu'on va faire avec ce projet de salle triple c'est investir d'un coup le budget total de 5 ans. C'est le plus gros investissement que la commune va faire. Aller de l'avant alors que la Commission des finances n'a pas les éléments suffisants pour donner son avis, est jugé irresponsable et personnellement M. Biondi Morra n'a pas assez d'information en tant que membre du Conseil pour prendre sa décision notamment en ce qui concerne les revenus attendus (Assagie, location de la salle...)

- M. C. FÜRER remercie la Commission des finances d'avoir obtenu tous ces chiffres qui concerne sa retraite et il pense intéressant de souligner que les chiffres présentés dans le tableau sont des chiffres sur l'ensemble de la période et non par année, et qu'ils font moins peur lorsqu'ils sont reportés par année. Pour la période 2040-2044, l'excédent de charges serait de CHF 50.00 par habitant donc on serait loin des augmentations dramatiques d'impôts mentionnées au préalable. Il exprime sa compréhension que l'amortissement extraordinaire n'est pas utilisable pour amortir un prêt en cours. Est-ce que les autres amortissements sont inclus dans ce tableau ou est-ce que à partir de la salle triple on ne fera plus de nouveaux emprunts ?

- Mme T. Severin confirme que ce tableau ne contient que les emprunts, recettes et dépenses de la zone « des Communaux ».

- M. C. FÜRER clarifie que cela veut dire que les amortissements extraordinaires pourraient être utilisés pour faire des réserves ou autres choses que pour ce projet discuté ce soir.

- Mme T. Severin confirme et souhaite revenir sur le point des revenus à attendre de cette salle triple. La Municipalité et la Commission des finances ont travaillé sur des hypothèses notamment sur les subventions cantonales pour la construction de salle triple qui sont disponibles aujourd'hui mais qui ne le seront peut-être plus dans deux ou trois ans, ce sont des incertitudes à prendre en compte, et ils ont travaillé sur des recettes annuelles. Maintenant la grosse difficulté est que tant qu'on n'est pas dans un projet concret on ne peut pas aller

discuter/négocier avec des partenaires (Assagie, sociétés locales...) pour avoir une idée des recettes et des intérêts concrets. On peut faire des hypothèses, on peut regarder ce qui se passe ailleurs et avoir des montants génériques mais on ne peut pas aller plus loin dans les détails. Ces hypothèses ont été fournies à la Commission des finances mais tant qu'on ne part pas dans le projet on ne peut pas discuter avec les loueurs potentiels de cet objet. On ne peut pas aller au-delà des chiffres fournis actuellement. Faire des estimations sur le long terme est très compliqué et dans cinq mois il ne semble pas réaliste de pouvoir répondre à cette exigence.

- M. V. Bovet souhaite exprimer deux points factuels :

1. la Commission des finances se base sur des incertitudes et M. J. Fernandez y répond par des doutes. Il est d'accord avec la Commission finances de reporter ce projet car par respect pour les concitoyens, il « ne s'assois pas » sur CHF 500'000.00 pour six mois en disant « tant pis si cela n'aboutit pas, on recommencera plus tard ». Il serait d'avis d'attendre quelques mois pour que la Commission des finances nous dise qu'on peut y aller.

2. On a critiqué des autres dépenses plus petites par le passé et là on s'assiérait sur 6 millions de dépassement de plafond sans que cela ne dérange personne considérant qu'on était à 40 millions pour un plafond de 34 millions ?

- Mme T. Severin précise que c'est faux, on ne dépasse pas le plafond d'endettement même si on emprunte les 13 millions.

- M. F. Magnollay en réponse à V. Bovet, les 40 millions seraient atteints si tout ce qui est prévu dans le plan d'investissement venait à se faire y compris le « Clos-Devant » et la salle triple, alors effectivement on dépasserait le plafond d'endettement.

- M. V. Bovet répond que le doute prévoit cette éventualité

- M. F. Magnollay précise que non, le doute est plus sur la notion de « pouvoir changer les pneus »

- M. J. Fernandez précise que le plan d'investissement va jusqu'à la fin de la législature c'est-à-dire 2021, au-delà on ne sait pas.

- Mme V. Hüsler s'interroge sur le côté réaliste du montant annoncé pour la construction de cette salle triple par rapport à ce qui se fait aux alentours et a peur que ce soit trop optimiste. Une remarque sur le tableau du rapport de la Commission des finances, est ce que la disparition des transports scolaires pour rejoindre la salle de gym a bien été pris en compte et si cette salle triple ne se fait pas, que faire pour les vestiaires du foot.

- M. R. Corthay répond que la création des vestiaires extérieurs peut aussi être laissée de côté vu qu'il n'y a pas d'obligation mais rappelle que dans cinq ou six ans il faudra obligatoirement une deuxième salle de gym, projet pour lequel il faudra à ce moment-là être réactif et souligne que le train de la subvention cantonale aura peut-être passé. Il souhaite aussi prendre en compte le fait que si toutes les communes sont dans la même incertitude que nous aujourd'hui, on va peut-être pouvoir profiter de bons prix. Il confirme que l'économie des transports scolaires ont bien été pris en compte dans l'étude.

- M. A. Magnollay précise ses calculs issus du tableau dans le rapport de la Commission des finances sur le surcoût de la salle triple qui est de CHF 160'000.00 par année et il dit qu'il se souvient avoir lu dans un autre rapport de la Commission qu'un point d'impôt c'est CHF 160'000.00.

- M. F. Magnollay annonce que l'équivalent d'un point d'impôt est de CHF 157'000.00.

- M. J. Fernandez précise que c'est CHF 148'000.00.

- M. F. Magnollay confirme qu'on avait CHF 157'000.00 la dernière fois pour un point d'impôt et souhaite rassurer Mme V. Hüsler que les 13,5 millions ont été définis suite à une soirée de discussion avec l'architecte, et à différentes comparaisons aux alentours : St Prex qui a réussi à avoir un coût final inférieur au préavis du fait d'un très bon contrôle du chantier de leur salle triple, Bercher qui ont une salle double, Puidoux où l'on parle d'un montant final de 12 et 14 millions, et enfin la Vallée de la Jeunesse à Lausanne qui a aussi une salle triple dont le total se trouve aussi entre 12 et 14 millions, donc le montant annoncé dans le devis est réaliste.

- M. G. Knigge souhaite connaître les conséquences, enjeux et avantages si on diffère la décision sur ce préavis de six mois.

- Mme T. Severin estime que selon la Municipalité, hormis le budget 2019, il n'y aura pas plus de certitude sur l'environnement macroéconomique cantonal ni sur toutes les incertitudes RIE III, PF17, péréquation intercommunale...il faudra attendre deux ou trois ans pour que l'horizon se dégage. Dans six mois on connaîtra le budget 2019 mais rien de plus sur le plus long terme.

- M. C. FÜRER souhaite revenir sur les propos de la Commission des finances qui a annoncé qu'après CHF 500'000.00 on construit et souhaite savoir d'où vient cette certitude.

- M. F. Magnollay répond dans le préavis, l'étude va jusqu'à la mise en soumissions ce qui veut dire qu'on aura fait toutes études nécessaires et qu'on sera allé jusqu'aux devis des entreprises qui attendront d'être adjudgées, donc la construction est évidente. Référence à la page 2 du rapport de la Commission des finances ou les deux Commissions se rejoignent dans le sens que le projet d'étude va jusqu'à la première pierre ce qui est logique puisque lorsque la Municipalité va revenir vers le Conseil pour demander son accord de construction à la suite de l'étude ; la Commission des finances va lui demander si le préavis est basé sur des estimations ou sur des soumissions ou sur des adjudications. Mais si on lit encore plus loin sur le questionnement du fractionnement des phases : l'architecte indique pouvoir réaliser un premier projet basé sur les postes nécessaires à la mise à l'enquête, ce qui veut dire qu'on ne va pas encore faire venir un acousticien, le montant serait entre CHF 250'000.00 et CHF 300'000.00, ce qui nous ferait faire une étape intermédiaire.

- M. C. FÜRER comprend que même si on s'engage fortement on n'est pas lié à 100% et demande à la Municipalité, dans le cadre de la possibilité de séparation des deux phases, ce qui l'incite à en préférer une seule.



- Mme. T. Severin explique que ce qui semble intéressant à la Municipalité dans le fait de lier ces deux phases est d'obtenir le coût réel de la construction afin de venir avec un projet complet et précis devant le Conseil. En fonction de l'évolution du marché, les coûts peuvent beaucoup fluctuer. Il est tout à fait possible de dissocier les phases techniquement, cela ralentirait simplement le processus mais c'est tout à fait faisable.

- M. M.-O. Christinat précise que la Commission ad hoc n'a pas dit que voter les CHF 500'000.000 c'était construire, elle a dit que voter ce crédit serait prendre une option ferme bien que non définitive.

- M. F. Magnollay demande à la Commission ad hoc pourquoi ils ont mis dans le titre (suite de mandat), il lui est répondu que c'était dans le titre du préavis initial.

- M. C. Delétra parle en son nom propre remercie la Municipalité pour ce beau projet car il règle plusieurs problèmes, celui de la cantine, celui des salles triples très peu disponibles dans la région de la Côte. Cela va aussi rendre possible la gestion du problème à venir d'horaire continu à l'école, et enfin régler le problème des vestiaires du foot qui prennent l'eau. Il voudrait savoir ce qu'on perd si on attend six mois considérant que le budget et les premiers retours du nouveau plafond de l'assurance maladie seront connus. Il ne voit pas les subsides s'arrêter du jour au lendemain et il lui semble raisonnable d'attendre ces éléments pour partir dans ce projet avec l'aval de la Commission des finances.

- M. B. Cuanoud demande à la Commission des finances si elle souhaite se rallier aux conclusions de la Municipalité et de la Commission ad hoc.

- M. F. Magnollay rappelle que la Commission des finances a présenté sa proposition à l'unanimité donc qu'elle conserve sa position.

Le débat est clos.

- Mme I. Golay demande le passage à un vote à bulletin secret en raison de la sensibilité du débat.

- M. B. Cuanoud rappelle que selon le règlement du Conseil, la demande de Mme I. Golay doit être soutenue par au moins cinq membres ce qui est le cas.

On va commencer par voter les conclusions de la Commission des finances, si celles-ci obtiennent la majorité, le préavis sera renvoyé à la Municipalité sinon on votera tous les points de la Municipalité et de la Commission ad hoc. Si on vote « oui » à ce premier vote, cela veut dire qu'on va dans le sens de la Commission des finances et du renvoi du préavis à la Municipalité pour études complémentaires.

### **Votations concernant les conclusions de la Commission des finances**

Pour : 29

Contre : 14

Abstention : 0

### Accepté à la majorité

Le Conseil communal décide donc de renvoyer le préavis à la Municipalité pour études complémentaires.

- M. F. Magnollay remercie le soutien du Conseil et garanti que la Commission des finances va tout mettre en œuvre pour que ce projet avance rapidement.

**7. Préavis Municipal N°04/2018 Relatif à une demande de crédit de CHF 161'150.00 pour l'installation de sept Velux en lieu et place de la verrière actuelle, l'ouverture de fenêtres et la pose d'une barrière, ainsi que la mise en place de stores dans la salle du Conseil et également l'installation de stores au niveau des bureaux de l'administration communale.**

Le Président donne la parole à M. N. Plumey, rapporteur de la Commission ad hoc pour lecture des conclusions de son rapport :

La Commission ad hoc est composée de Mme S.Jara (Présidente) – M. N. Plumey (Rapporteur) – Mme V. Elamly – M. F. Blanc – M. B. Gianola – M. C. Moreira Da Silva – M. E. Piguet.

1. D'accorder la demande de crédit de CHF 161'150.00 pour l'aménagement de la Salle du Conseil et des bureaux de l'administration communale ;
2. D'accepter que ce montant soit prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale de l'exercice 2018 et suivants ;
3. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses sur 10 ans au maximum.

Le Président donne la parole à M. J.-L. Rochat, rapporteur de la Commission des finances pour lecture des conclusions de son rapport :

1. D'accorder la demande de crédit de CHF 161'150.00 pour l'aménagement de la Salle du Conseil et des bureaux de l'administration communale,
2. D'accepter que ce montant soit prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale de l'exercice 2018 et suivants
3. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses sur 10 ans au maximum.

Le Président ouvre le débat

- M. C. FÜRER s'interroge sur le fait d'avoir moins d'ouvertures donc moins de luminosité dans la salle du Conseil. Autre question à propos

de ce qui est indiqué dans le préavis sous la forme « nous espérons que ces mesures pourront apporter une amélioration » et demande s'il y a un début d'idées plus concrètes ou chiffrées.

- M. R. Corthay constate que la luminosité de la salle en pleine nuit est encore bonne. L'avantage sera de pouvoir enfin obscurcir la salle si besoin car le mécanisme ne fonctionne actuellement plus. En ce qui concerne les stores, ils seront extérieurs, on n'a pas les chiffres exacts de diminution de température dans les locaux mais comme le soleil sera arrêté avant de taper contre le vitrage, il est évident qu'on va gagner des degrés.

Le débat est clos.

### **Votations**

D'accorder la demande de crédit de CHF 161'150.00 pour l'aménagement de la Salle du Conseil et des bureaux de l'administration communale.

**Accepté à l'unanimité**

D'accepter que ce montant soit prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale de l'exercice 2018 et suivants.

**Accepté à l'unanimité**

D'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses sur dix ans au maximum.

**Accepté à l'unanimité**

### **8. Préavis Municipal N° 05/2018 relatif à l'arrêté d'imposition 2019**

Le Président donne la parole à M. M. Thomson, rapporteur de la Commission des finances pour lecture des conclusions de son rapport :

1. De maintenir, pour l'année 2019, le taux à 61% de l'impôt cantonal de base (100%) sur :
  - a. L'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers.
  - b. L'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales.

- c. L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.
- 2. De maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles.
- 3. De maintenir la rubrique 6 l'arrêté 2019 au taux de 2018.
- 4. De modifier la rubrique 7 de l'arrêté 2019
  - a) Droits de mutation perçus sur les actes de transferts immobiliers :
    - par francs perçus par l'Etat 50 cts
  - b) Impôts perçus sur les successions et les donations : (1)
    - En ligne directe ascendante : par francs perçus par l'Etat 50 cts
    - En ligne directe descendante : par francs perçus par l'Etat 0 cts
    - En ligne collatérale : par francs perçus par l'Etat 100 cts
    - Entre non parents : par francs perçus par l'Etat 100 cts
- 5. De maintenir les rubriques 8 à 11 de l'année 2019 au taux de 2018.
- 6. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019.
- 7. D'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- M. B. Cuanoud rend attentif l'Assemblée que les conclusions de la Commission des finances diffèrent au point 4, de maintenir ou de modifier la rubrique 7 de l'arrêté 2018-2019 par rapport aux impôts perçus lors de successions et donations en ligne directe descendante. La Commission des finances propose le statu quo, la Municipalité propose d'augmenter les impôts en mettant 50 cts par franc perçu par l'Etat de Vaud.

Le débat est ouvert

- M. V. Payot trouve dommage que les deux législatures ne tiennent pas compte de l'avis des précédentes législatures.

- M. F. Magnollay part du principe que tous les Conseillers ont reçu la version corrigée du tableau. Le manque à gagner hypothétique sur cinq ans est de CHF 55'000.00 par année. On a souvent entendu que certaines successions de défunts hébergés de leur vivant dans un EMS n'aurait pas pu être taxées sur la commune d'Etoy. Une des raisons de cela provient du fait que le domicile n'a pas été inscrit à Etoy. La Commission des finances considère que des dispositions légales doivent être établies de manière à concerner l'ensemble de la population et non pas une catégorie particulière. Pour rappel, le

respect du caractère général et abstrait d'une loi est une obligation constitutionnelle. Une décision basée sur une loi visant in fine des particuliers pourrait être annulée par un juge. Il se trouve que les critères retenus lors de la séance du 27 septembre 2010 dans les débats sur l'arrêté d'imposition 2011, concernant l'impôt sur les successions et donations en ligne directe descendante n'ont pas changé. Il n'y a donc aucune raison, sauf celle évoquée par la Municipalité qui est financière et ne prend pas en compte les aspects de politique sociale, de modifier les principes arrêtés par le Conseil communal qui est de ne pas imposer les successions en ligne descendante. Cet impôt reste aléatoire et conjoncturel, « ne chargeons pas le bateau », alors que nous devons vraisemblablement effectuer dans un proche avenir un ajustement à la hausse du taux d'impôt ordinaire communal dont la ponction impactera directement l'ensemble des contribuables.

- M. B. Cuanoud propose à la Municipalité de s'exprimer sur la raison qui l'a poussée à faire cette proposition.

- M. C. Viquerat confirme que même si ce revenu à un caractère aléatoire, ce que la Municipalité voit passer est réel et que rien n'a été touché. La moyenne sur les cinq dernières années est basée sur une recherche manuelle dans les système d'imposition et ne tient pas compte des personnes qui n'ont pas transféré leur domicile sur Etoy. Il est évident que pour obtenir une moyenne de CHF 100'000.00 par année, il y a eu des montants conséquents sur lesquels rien n'a été perçu et il reste un paquet de cas non réglé qui ne sont pas ceux aux plus petits montants. Il est impossible de fournir des chiffres exacts et ces recettes ne sont pas prédictibles, cependant, comme vu au préalable, les amortissements extraordinaires de biens immobiliers qu'elles permettent sont bien utiles.

- M. C. Delétra relève qu'on parle de chiffres et rappelle que les cas non réglés sont de toutes façons perdus et que derrière ces chiffres il y a des gens qui ont travaillé et payé des impôts toute leur vie et qu'au moment de leur succession, en plus de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur la fortune payé toute leur vie, ils vont encore payer des impôts. Si fondamentalement c'est du cash cela revient à taxer les riches. Dans le cadre où c'est une maison d'un valeur d'un million qui doit être vendue de manière à payer les droits de successions, c'est dommage. D'un côté ces chiffres renflouent les caisses de la commune ce qui justifie cette demande mais d'un autre côté ce sont des êtres humains aussi. Il faut donc bien réfléchir aux conséquences des décisions prises dans ce débat.

- M. C. FÜRER trouve que taxer ces êtres humains c'est une manière de redistribuer la richesse et aimerait savoir ce qui a poussé la Municipalité à proposer cette amendement maintenant et pas l'année prochaine dans le cadre de la revue globale du taux d'imposition de la commune et serait-il possible de reporter cette décision à ce moment-là s'il le faut.

- M. C. Viquerat explique que c'est un sujet qui est discuté depuis près d'une année au sein de la Municipalité et qu'il est souhaité de ne pas

associer cet amendement avec autre chose (budget, compte, projet d'étude...) il a été décidé de le présenter aujourd'hui afin de pouvoir avoir le temps d'en discuter et de mettre en avant tous les avantages de cette taxe. Il rappelle que le Canton ne se prive pas et en regardant les autres communes des alentours les pratiques sont variables mais ce n'est pas la majorité des communes qui ne prend rien.

- M. F. Magnollay souhaite s'exprimer d'un point de vue personnel et pas en tant que membre de la Commission des finances. Il ne comprend pas pourquoi on rediscute ce point ce soir malgré le grand débat de 2010 qui indiquait clairement la volonté politique de favoriser les citoyens de notre village en terme descendant en pensant notamment qu'un bon nombre de ces citoyens sont propriétaires d'un outil de travail, qui se valorisant avec les années, met les héritiers dans des situations difficiles de reprise. Au vu du graphique sur le préavis, on note que 40% des communes du Canton de Vaud n'ont pas d'impôt sur les successions en ligne directe. Il rappelle à M. C. Viquerat qu'il existe des Cantons qui n'ont pas du tout d'impôt de succession. Le problème des 50 cts, c'est une question de fond, est ce qu'on veut encore avoir une image de grand verger national, il est donc dommage de taxer le passage d'une génération à une autre avec la taxation de l'outil de travail lors de la succession.

- M. L. Hautier souhaite compléter que l'amendement concerne la succession mais aussi la donation du temps du vivant de la personne. Il n'existe que trois Cantons en Suisse si ce n'est deux qui prélèvent un impôt sur les successions, donations en ligne directe descendante. Il explique aussi par un exemple la signification du tableau sur le préavis : un petit fils peut recevoir CHF 50'000.000 de son grand père décédé, mais si son père touche CHF 500'000.00 à son tour, le petit fils payera l'impôt sur un taux consolidé de CHF 550'000.00. Il faut bien garder en tête que l'impôt sera payer sur le montant de la souche.

Le Président clos le débat et demande à la Municipalité si elle souhaite se rallier aux conclusions de la Commission des finances ce qui n'est pas le cas.

### **Votations**

D'accepter l'amendement de la Commission des finances suivant

1. De modifier la rubrique 7 de l'arrêté 2019
  - a) Droits de mutation perçus sur les actes de transferts immobiliers :
 

par francs perçus par l'Etat 50 cts
  - b) Impôts perçus sur les successions et les donations : (1)
 

En ligne directe ascendante : par francs perçus par l'Etat  
50 cts

En ligne directe descendante : par francs perçus par l'Etat  
0 cts

En ligne collatérale : par francs perçus par l'Etat  
100 cts

Entre non parents : par francs perçus par l'Etat  
100 cts

### **Accepté à la majorité**

D'accepter de maintenir, pour l'année 2019, le taux à 61% de l'impôt cantonal de base (100%) sur :

- d. L'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers.
- e. L'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales.
- f. L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

### **Accepté à l'unanimité**

D'accepter de maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles.

### **Accepté à l'unanimité**

D'accepter de maintenir la rubrique 6 l'arrêté 2019 au taux de 2018.

### **Accepté à l'unanimité**

D'accepter de maintenir les rubriques 8 à 11 de l'année 2019 au taux de 2018.

### **Accepté à l'unanimité**

D'accepter d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019.

### **Accepté à l'unanimité**

D'accepter d'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **Accepté à l'unanimité**

## **9. Présentation du Préavis n° 06/2018 relatif au bouclage du réseau d'eaux en Courta Rama.**

M. C. Viquerat va faire une présentation à la suite de laquelle il faudra constituer une Commission ad hoc de cinq à sept membres.

- M. C. Viquerat explique qu'il s'agit d'un projet très simple, il s'agit d'un nouveau préavis lié au développement du réseau d'eau potable associé à des travaux qui ont démarré maintenant. Il montre sur la carte l'endroit des travaux discutés. Il est prévu de prolonger le réseau d'eau selon le point rouge pointillé sur la carte, avec mise en place d'une BH. Les travaux ont été préparés, les demandes d'offres ont été faites, le dossier est prêt, l'ECA a donné son avis et son taux de subventionnement. Il ne manque que le taux de répartition des travaux entre le promoteur de l'ensemble des deux halles et la commune. Pour cela il est nécessaire d'avoir une Commission pour pouvoir prendre une décision en décembre prochain vu qu'une des halles doit s'ouvrir en mars.

- M. L. Magnollay demande ce qui justifie que ce projet ne soit pas uniquement du droit privé et non communal car en voyant le plan on dirait que c'est de l'équipement de parcelle uniquement.

- M. C. Viquerat est d'accord sur le principe. Le réseau communal se développe de cette manière-là, avec une partie communale et une partie privée. Dans ce cas il y aura peut-être une parcelle constructible adjacente. Les promoteurs concernés ont déjà payé des taxes d'introduction pour le réseau d'eau ce qui finance largement l'ensemble de la totalité du tracé.

- M. C. FÜRER demande le but de la Commission ad hoc

- M. C. Viquerat répond que c'est la validation d'un crédit d'un peu plus de CHF 200'000.00 brut, hors participations, pour créer la conduite et la BH sur le lieu concerné.

- M. C. FÜRER demande pourquoi on doit avoir une Commission ad hoc alors que s'il comprend bien les taxes d'introduction payées par les promoteurs financent déjà ce projet.

- M. C. Viquerat explique qu'il existe un règlement des eaux potables qui permet de facturer une taxe d'introduction mais que la Municipalité n'a pas la compétence de partir seule dans une installation d'un tel montant.

Le Président demande à ce que les volontaires pour faire partie de cette Commission ad hoc, de cinq à sept membres, s'annoncent :  
M. V. Payot, M. G. Knigge, M. C. Widmann, M. F. Blanc, M. C. FÜRER.

## **10. Propositions individuelles**

- Mme P. Hitz-Lepori prend la parole pour annoncer que les fenêtres de l'avent vont fêter leurs vingt ans cette année et qu'à cette occasion qui est prévue un peu plus festive, la Municipalité a accepté de



soutenir financièrement la fenêtre du Conseil qui tiendra le soir du 20 décembre, en offrant une raclette sur pain et le vin pour les concitoyens. Il est également prévu que la Maison de commune soit décorée bien avant le 20 décembre cette année et pour ce faire, le soutien du Conseil est demandé et l'aide de personnes pour mettre en place, pour racler et pour amener quelques friandises sucrées afin de que ce soit une belle fête. Les volontaires ayant le temps d'aider à la décoration sont priées de s'annoncer afin de réfléchir à comment faire et une liste sera amenée lors de la prochaine séance du 10 décembre pour que les personnes disponibles puissent s'inscrire aux différents postes nécessaires. La Municipalité est vivement remerciée et applaudie pour sa participation à la raclette et au vin.

- M. B. Cuanoud remercie Mme et M. Lepori pour cette belle initiative et se réjouit de participer à cette soirée.

- M. M.-O. Christinat annonce qu'il a le projet de déposer lors du prochain Conseil sur le budget un amendement pour soutenir la ludothèque car actuellement il y a un personnel payé à 130 % pour la bibliothèque par l'état puis 35 % payé par la commune. La ludothèque travaille depuis longtemps grâce aux bénévoles qui sont plein de soucis pour pérenniser l'activité. Il propose donc un poste fixe de ludothécaire et ce point du budget s'appellerait non pas personnel de bibliothèque mais personnel de médiathèque avec une augmentation correspondant à un pourcentage à temps partiel à définir pour un poste de ludothécaire.

- Mme T. Severin confirme que cette demande a fait l'objet de plusieurs discussions et annonce que quelque chose est déjà prévu ce qui fait penser que cet amendement ne sera peut-être pas nécessaire.

- M. F. Magnollay demande la date à laquelle la Commission des finances va recevoir le budget.

- M. J. Fernandez répond que le budget est en relecture donc si tout va bien il sera envoyé fin de la semaine.

- M. S. Thury déclare que selon la décision de USL la fête au village est renvoyée à 2021 car en 2020 il y a un giron des fanfares qui est prévu, sans date connue.

- M. F. Magnollay annonce que le giron des musiques se fait le weekend de Pentecôte.

- M. V. Bovet rappelle que le 3 novembre, c'est le loto d'Etoy et invite tout le monde à passer le mot et venir y participer.

- M. B. Cuanoud présente une photo prise au local du sauvetage de St-Prex, avec l'équipe d'Etoy tenant le trophée remporté et une photo de la passation des archives de secrétaire à secrétaire pour exprimer l'engagement des personnes qui occupent les postes au bureau et dans les Commissions et confirme qu'il y a de beaux moments en dehors des Conseils.

Le Président remercie la Municipalité et les différentes Commissions pour leur préparation de la séance de ce soir, souligne que les débats ont été de grande qualité et rappelle la date de la prochaine séance

fixée au 10 décembre à 19h00 car elle sera suivie par la collation de fin d'année offerte par la commune.

Séance levée à 22h45

**Prochaine séance :**  
**10 Décembre 2018**

Le Président

Boris Cuanoud

La Secrétaire

Fanny Gantin

